

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL360

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 45, substituer aux mots :

« aux articles L. 524-1 et L. 524-2 »

les mots :

« au chapitre IV du titre II du livre V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.